

# Principales vérifications périodiques et réglementaires en hôtels et restaurants

La liste des contrôles et vérifications périodiques réglementaires ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être soumise à des modifications. Les périodicités indiquées correspondent aux échéances les plus usuelles qui peuvent varier en fonction de la nature même de l'équipement, de son utilisation et de son environnement.

	Réglementation E.R.P	Réglementation du travail	Autres réglementations	
Installations électriques et éclairage	x			1 an
Désenfumage naturel et/ou mécanique (zone accessible au public, grandes cuisines)	x			3 ans
Installations de chauffage (chaufferies, aérothermes gaz, appareils indépendants, unités de toitures monobloc ...)	x			1 an
Installations de production d'eau chaude sanitaire (chaufferies, chauffe-eau à gaz ou électriques)	x			1 an
Installations de traitement d'air (ventilation, air chaud, climatisation)	x			1 an
Installations d'appareils de cuisson destinés à la restauration (grandes cuisines, appareils indépendants)	x			1 an
Moyens d'extinction contre l'incendie (extincteurs, robinets d'incendie armés, bouches et poteaux d'incendie)	x			1 an
Systèmes de sécurité incendie (détection incendie, centralisateur de mise en sécurité, portes et clapets coupe-feu, désenfumage, déverrouillage d'issue de secours, alarme incendie)	x			6 mois - 1 an - 3 ans selon installations
Portes et portails automatiques et semi-automatiques		x		6 mois
Contrôle technique des Ascenseurs				5 ans
Vérifications réglementaires en exploitation des ascenseurs	x			5 ans
Vérifications réglementaires des ascenseurs, monte charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite		x	x	1 an
Compacteurs à déchets, presses à balles, massicot		x		3 mois
Appareils et accessoires de lavage		x		6 mois - 1 an selon équipements
Réservoirs airs comprimé			x	48 mois - 10 ans pour la requalification
Aires de jeux : obligation de maintien en état de sécurité et de conformité			x	à définir selon équipement
Efficacité énergétique des chaudières (P>400kw)			x	3 ans
Systèmes de climatisation et des pompes à chaleur (P<12kw)			x	5 ans
Surveillance des légionelles			x	1 an
Etude de l'impact des nuisances sonores (ERP, clos ou ouvert, accueillant des activités impliquant la diffusion de musiques amplifiées)			x	Ponctuel

## TARIFS PREFERENTIELS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT



Pour tous renseignements, contacter Pascal LAPREVOTTE au 03.80.78.74.50

APAVE EXPLOITATION FRANCE – 4 RUE LOUIS DE BROGLIE – BP 37004 – 21070 DIJON CEDEX